DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME VILLE DE



SAINT DENIS D'OLÉRON

Aménagement d'une section cyclable entrant dans le cadre du Plan Vélo 3 Commune de SAINT DENIS D'OLERON

Demande de Permis d'Aménager n° 017 323 21 X0001 déposée en Mairie le 17 mai 2021, par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

RAPPORT de consultation du public par voie de mise à disposition du public

La demande concerne l'aménagement d'une section cyclable entrant dans le cadre du Plan Vélo3.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, la mise à disposition du public est d'une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celuici de formuler ses observations.

Suivant les dispositions de l'article L. 123-19 :

- Le projet fait l'objet d'une mise à disposition du public organisée par un arrêté de l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation du projet
- Cet arrêté est affiché dans la mairie de la commune intéressée.

Ces observations sont enregistrées et conservées. La nature des documents communiqués au public et les modalités de leur mise à disposition sont précisées par l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. A l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, l'autorité administrative en établit le bilan.

Par **arrêté municipal n° 111/2022 du 02 Mai 2022**, il a été prescrit une mise à disposition du public de la demande de **permis d'aménager n° 17 323 21 X0001** :

- Au service urbanisme de la Commune de SAINT DENIS D'OLERON, du lundi 09 mai 2022 au lundi 23 mai 2022 inclus.
- Avec la possibilité de faire des observations pendant cette durée à l'adresse électronique suivante : urbanisme@st-denis-oleron.fr ou à mairie@st-denis-oleron.fr

L'affichage de l'arrêté à été fait en Mairie de Saint Denis d'Oléron huit jours avant la mise à disposition. A l'issue de la consultation, il n'a été relevé aucune observation du public.

Fait à Saint Denis d'Oléron, le 04 mai 2022

Le Maire,

Joseph HUO